

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CONDRIEU**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 17 MARS 2023 A 14h00**

Le vendredi dix-sept mars deux mil vingt-trois à quatorze heure le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION président du CCAS, en Mairie.

**Membres présents** : Marie-Thérèse DARIER, Sophie CETIN, Jocelyne BUNIAZET, Nicole HINZEN, Louis GATET, Martine JARDINET, Brigitte CASTALDI

**Membres absents** : Christian MEA, José GARCIA, Kati BOUDIER, Cécile MICHEL, Georges VEYRIER, Philippe MARION

**Pouvoirs** : José GARCIA à Marie-Thérèse DARIER

**Nombre de membres en exercice** : 13 **Nombre de membres présents** : 7 **Nombre de voix** : 8

**Date de Convocation** : 10 mars 2023

**Secrétaire** : Sophie CETIN

**2023-03 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024**

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu les arrêtés, notamment celui du 9 décembre 2021, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant que le CCAS doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

Article 1<sup>er</sup> : D'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 du budget du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Article 2 : De conserver le choix du vote par nature et par chapitre globalisé ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Condrieu le, 18 mars 2023

Le Président,

Philippe MARION



La Secrétaire,

Sophie CETIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "SC" or similar, written over a horizontal line.

Transmis-le :  
Publié le :  
Le Président du CCAS, certifie, sous sa  
Responsabilité, le  
Caractère exécutoire de  
Cet acte